

Session de printemps 2025 : Aperçu des thèmes pertinents pour l'ASED

Table des matières

Objets traités	3
Au Conseil national (CN)	3
Postulat (CN Céline Weber, Verts) - Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation	3
Au Conseil des États (CE)	3
Motion (CE Daniel Fässler, Centre) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer	3
Interpellation (CE Céline Vara, Verts) – Recyclage des matières plastiques. Attention aux conséquences sanitaires	3
Interpellation (CE Tiana Angelina Moser, PVL) – Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes telles que les PFAS. Suite des travaux	4
Postulat (CE Céline Vara, Verts) - Leadership dans la lutte contre la pollution plastique. Comment avance la Suisse ?	4
Dans les deux conseils	4
Objet du Conseil fédéral - Programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement	4
Objets en suspens	5
Motion (CN Cattaneo Rocco, PLR) - Exploiter les décharges pour produire de l'énergie solaire	5
Interpellation (CN Bastien Girod, Verts) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO2 dans les usines d'incinération	5
Motion (CE Jakob Stark, UDC) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois	5
Motion (CEATE-E) - Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO2	5
Interpellation (CN Sophie Michaud, Les Verts) - Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?	6
Interpellation (CN Brenda Tuosto, PS) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace	6
Interpellation (CN Nadine Masshardt, PS) - De quelle façon la Suisse encourage-t-elle la recherche sur la sécurité des produits chimiques ?	6
Interpellation (CN Gabriela Suter, PS) - Elimination du CO2. Normes et qualité	6
Objets nouvellement déposés	7

Au Conseil national	7
Question (CN Christophe Clivaz, Verts) - Coûts liés à l'inaction environnementale	7
Interpellation (CN Lorenzo Quadri, UDC) - Adeguamento alle nuove ricerche e autorizzazione dell'utilizzo di plastiche oxo-biodegradabili (traduction française suit)	7
Interpellation (CN Gabriela Suter, PS) – Pneuabrieb in Schweizer Gemüse: Welche Massnahmen sind geplant? (traduction française suit)	7
Motion (CN Ursula Zybach, PS) – Schluss mit dem Entlastungspaket 27 (traduction française suit)	7
Au Conseil des États	8
Question (CE Maya Graf, Verts) - Vernehmlassungsvorlage zum Entlastungspaket 27 /Änderung des Subventionsgesetzes: Auswirkungen und effektives Sparpotential (traduction française suit)	8
Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre	8
Postulat (CN Christophe Clivaz, Verts) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire (06.06.2023)	8
Motion (CE Marianne Maret, Centre) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS (06.06.2023)	8
Postulat (CE Tiana Angelina Moser, PVL) - Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes (03.05.2023)....	8
Postulat (CE Othmar Reichmuth, UDC) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? (13.06.2023).....	9
Postulat (CEATE-N) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses (11.03.2024)	9
Motion (CEATE-N) - Abrogation de la taxe sur les COV (05.12.2024)	9
Motion (CEATE-N) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc (05.12.2024).....	9
Postulat (CEATE-N) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse (20.12.2024)	10
Postulat (CEATE-N) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse (20.12.2024)	10

Objets traités

Au Conseil national (CN)

[Postulat \(CN Céline Weber, Verts\) - Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation](#)

Le postulat 24.4378 vise à créer des conditions-cadres qui encouragent la réutilisation des emballages. Il est proposé d'exempter de la consigne obligatoire les entreprises qui réutilisent des bouteilles en verre afin de soutenir les systèmes innovants de réutilisation. Lors de la session de printemps, le postulat a été combattu et la discussion reportée. Le Conseil fédéral a en revanche demandé l'adoption du postulat et a indiqué dans sa prise de position qu'une consultation sur la promotion des emballages réutilisables en verre serait probablement ouverte au cours du premier semestre 2025.

Au Conseil des États (CE)

[Motion \(CE Daniel Fässler, Centre\) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer](#)

La motion demande au Conseil fédéral de modifier la législation et de prendre des mesures pour garantir à l'avenir l'exploitation rentable des installations de biomasse (bois et biogaz) en Suisse. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral reconnaît que la biomasse est une source d'énergie durable et neutre en CO₂, qui a sa place dans le mix énergétique renouvelable de la Suisse, et la promeut en accordant des subventions à l'investissement pouvant atteindre 60 % pour les installations nouvelles, agrandies ou rénovées. Bien qu'il examine les préoccupations de la motion, il a demandé son rejet, car des projets législatifs en cours, tels que la révision de la loi sur l'énergie et la loi sur le CO₂, prévoient déjà des mesures de soutien aux installations de biomasse. Le Conseil des États a décidé de prolonger le délai jusqu'à la session de printemps 2026.

[Interpellation \(CE Céline Vara, Verts\) – Recyclage des matières plastiques. Attention aux conséquences sanitaires](#)

L'interpellation 24.3999 traite des risques pour la santé liée aux additifs chimiques présents dans les matières plastiques recyclées, en particulier dans les emballages alimentaires. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a indiqué qu'il s'engageait en faveur de réglementations plus strictes afin de limiter l'utilisation d'additifs dangereux. Par exemple, le projet «Clean Cycle» de l'ETH Zurich travaille à l'identification des produits chimiques potentiellement préoccupants. Le Conseil fédéral a également souligné que la Suisse a introduit des réglementations strictes pour le recyclage des plastiques en contact avec les aliments, afin de garantir que la santé des consommateurs ne soit pas mise en danger. Jusqu'à présent, seul le recyclage des bouteilles à boissons en PET et des bouteilles de lait destinées à un usage alimentaire a été autorisé. La conseillère aux États Vara n'a pas demandé de discussion, c'est pourquoi cette affaire est considérée comme réglée.

[Interpellation \(CE Tiana Angelina Moser, PVL\) – Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes telles que les PFAS. Suite des travaux](#)

L'interpellation 24.4056 demande au Conseil fédéral d'élaborer un plan d'action visant à réduire l'exposition aux produits chimiques persistants tels que les PFAS et les PCB. Le Conseil fédéral a été invité à prendre des mesures globales et à garantir la sécurité juridique. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral mentionne que différentes réglementations sont en cours d'élaboration (voir [Motion 22.3929](#) et [Postulat 22.4585](#)). Une discussion a eu lieu le 11 mars au Conseil des États, à la suite de laquelle cette question a été réglée.

[Postulat \(CE Céline Vara, Verts\) - Leadership dans la lutte contre la pollution plastique. Comment avance la Suisse ?](#)

Dans ce postulat, la conseillère aux États Céline Vara demande au Conseil fédéral de promouvoir l'introduction de systèmes d'emballages réutilisables en Suisse en analysant les obstacles, en évaluant les effets des modèles de réutilisation et en recommandant des normes nationales pour les emballages réutilisables. L'objectif est d'aligner la politique suisse sur les objectifs internationaux de réduction de la pollution plastique et de renforcer la compétitivité des entreprises suisses sur les marchés étrangers. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral souligne que les négociations internationales en vue d'un accord sur le plastique se poursuivront en 2025, la Suisse s'engageant en faveur d'un accord efficace avec des règles contraignantes tout au long du cycle de vie du plastique. Au niveau national, les travaux de mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur la protection de l'environnement sont en cours, de sorte qu'aucun nouveau mandat d'examen n'est nécessaire. Le Conseil des États a suivi la proposition du Conseil fédéral de rejeter le postulat, qui a donc été classé.

Dans les deux conseils

[Objet du Conseil fédéral - Programme d'encouragement de la recherche SWEETER \(SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction\) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement](#)

Le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé le crédit d'engagement de 35,6 millions de francs pour l'instrument de promotion de la recherche SWEETER pour les années 2025-2028. Par la suite, SWEETER sera intégré dans le message relatif à l'éducation, la recherche et l'innovation dans le même ordre de grandeur et avec la même structure.

Objets en suspens

Les objets suivants n'ont pas été traités lors de la session de printemps 2025 et seront donc réexaminés lors d'une prochaine session :

[Motion \(CN Cattaneo Rocco, PLR\) - Exploiter les décharges pour produire de l'énergie solaire](#)

La motion demande au Conseil fédéral de créer les bases légales nécessaires pour exploiter le potentiel de production d'énergie solaire sur les décharges, les carrières désaffectées et les terrains remaniés, sans porter atteinte aux surfaces agricoles ou à la biodiversité. Le Conseil fédéral et le Conseil national ont soutenu la motion. La commission compétente a examiné la question et le Conseil des États devrait être le deuxième conseil à se pencher sur le sujet.

[Interpellation \(CN Bastien Girod, Verts\) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO₂ dans les usines d'incinération](#)

L'interpellation 24.3958 demande un système de financement solidaire pour les installations de captage du CO₂ dans les usines d'incinération des ordures ménagères suisses, afin d'atteindre les objectifs climatiques d'ici 2050. Le Conseil fédéral confirme qu'une augmentation uniforme des taxes d'enlèvement des déchets est juridiquement possible et renvoie aux programmes de soutien existants qui soutiennent les technologies innovantes telles que le captage et le stockage du CO₂.

[Motion \(CE Jakob Stark, UDC\) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois](#)

Cette motion demande que l'on garantisse le stockage des cendres de bois jusqu'à ce que des possibilités de valorisation raisonnables soient disponibles. Le Conseil fédéral a proposé l'adoption de la motion le 27 novembre 2024, le Conseil des États l'a approuvée le 3 décembre 2024. En conséquence, l'ordonnance sur les déchets (OLED) devrait être adaptée, en particulier pour les cendres volantes issues de la combustion de bois usagé, et la coopération entre les acteurs devrait être encouragée dans le cadre des lois existantes. Après son adoption par le Conseil des États, la CEATE-N délibérera en premier lieu avant que le Conseil national ne l'examine en tant que deuxième conseil.

[Motion \(CEATE-E\) - Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO₂](#)

Cette motion demande au Conseil fédéral d'élaborer une législation-cadre pour la capture, le transport et le stockage du CO₂. Cette législation doit inclure des réglementations harmonisées, des solutions de financement et des procédures d'autorisation simplifiées. Le Conseil des États a adopté la motion le 5 décembre 2024. Dans sa prise de position et sa proposition d'adoption de la motion, le Conseil fédéral a souligné la nécessité de telles technologies et s'est engagé à trouver des solutions de financement fondées sur le principe du pollueur-payeur. La motion fait actuellement l'objet d'un examen préalable par la CEATE-N avant d'être traitée par le Conseil national.

[Interpellation \(CN Sophie Michaud, Les Verts\) - Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?](#)

L'interpellation 24.4332 porte sur la promotion et le financement du réemploi des emballages en verre en Suisse, notamment dans la perspective de l'adaptation du système de la taxe d'élimination anticipée après la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral explique que la réutilisation des emballages en verre est déjà prévue dans l'ordonnance en vigueur et que l'administration examine actuellement les possibilités de promouvoir les emballages réutilisables ainsi que les mesures potentielles dans le domaine des emballages. Il est possible que ces mesures soient soumises à consultation cette année encore.

[Interpellation \(CN Brenda Tuosto, PS\) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace](#)

Dans son interpellation, la conseillère nationale Brenda Tuosto critique le cadre juridique du recyclage des appareils électriques et électroniques en Suisse, qu'elle juge insuffisamment contraignant, en particulier dans le commerce en ligne, où certains fournisseurs contournent leurs obligations de reprise et la perception de la contribution de recyclage anticipée. Cela entraîne des distorsions de concurrence et des risques pour la sécurité en raison d'une élimination inappropriée, c'est pourquoi un renforcement du cadre juridique est nécessaire. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral explique que la révision de la loi sur la protection de l'environnement a créé une base légale pour la préparation en vue de la réutilisation et que le commerce en ligne est ainsi davantage impliqué dans la responsabilité. En effet, les entreprises étrangères doivent désigner un représentant en Suisse qui sera responsable des obligations légales.

[Interpellation \(CN Nadine Masshardt, PS\) - De quelle façon la Suisse encourage-t-elle la recherche sur la sécurité des produits chimiques ?](#)

L'interpellation demande un renforcement de la recherche sur la sécurité des produits chimiques en Suisse, car l'exposition aux substances nocives augmente et de nombreux produits chimiques ont des effets inconnus. Dans sa réponse, le Conseil fédéral explique que la Confédération soutient déjà des instituts de recherche tels que l'Eawag et le SCAHT et s'engage au niveau international dans des projets sur la sécurité des produits chimiques. Il prévoit également de participer à la mise en place du Science Policy Panel et de postuler pour accueillir le siège à Genève.

[Interpellation \(CN Gabriela Suter, PS\) - Elimination du CO2. Normes et qualité](#)

L'interpellation 24.4624 porte sur les normes et le cadre juridique de la suppression du CO2 en Suisse, y compris les exigences telles que la durée de stockage, les normes écologiques et la vérifiabilité. Le Conseil fédéral renvoie aux réglementations nationales existantes, aux directives internationales (par exemple, le IPCC) et aux accords bilatéraux de coopération sur le climat, mais souligne que les certificats volontaires issus du cadre de l'UE ne peuvent actuellement pas être pris en compte dans les objectifs climatiques suisses. Les questions relatives aux certifications et aux méthodes de stockage à long terme doivent être examinées plus en détail dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2 après 2030 afin d'atteindre les objectifs de zéro émission nette.

Objets nouvellement déposés

Au Conseil national

[Question \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Coûts liés à l'inaction environnementale](#)

La question fait référence à des études internationales qui montrent que l'inaction dans les domaines de la protection du climat, de la protection de la biodiversité et de la lutte contre la pollution de l'environnement sera finalement plus coûteuse que les investissements actuels dans des mesures de protection. Le Conseil fédéral est interrogé sur les coûts de l'inaction environnementale pour la Suisse dans différents domaines, ainsi que sur la manière dont ces coûts sont pris en compte dans la politique, les adaptations possibles du frein à l'endettement et les effets potentiels des mesures d'économie.

[Interpellation \(CN Lorenzo Quadri, UDC\) - Adeguamento alle nuove ricerche e autorizzazione dell'utilizzo di plastiche oxo-biodegradabili](#) (traduction française suit)

La législation suisse sur les produits chimiques s'inspire de celle de l'UE afin d'atteindre un niveau de protection uniforme et d'éviter les obstacles au commerce. Les deux interdisent la mise sur le marché de plastiques oxo-dégradables et oxo-biodégradables. L'auteur de l'interpellation remet en question cette harmonisation avec les normes européennes et demande au Conseil fédéral s'il a connaissance des dernières recherches sur les plastiques oxo-biodégradables et s'il est possible de créer un avantage concurrentiel pour la Suisse en les introduisant.

[Interpellation \(CN Gabriela Suter, PS\) – Pneuabrieb in Schweizer Gemüse: Welche Massnahmen sind geplant?](#) (traduction française suit)

Une étude de l'EPFL montre que près d'un tiers des légumes suisses analysés contiennent des résidus d'additifs chimiques provenant de pneus de voiture, ce qui indique une pollution environnementale considérable et des risques potentiels pour la santé dus aux pneus usagés. L'interpellatrice demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes : quelles mesures sont prévues ? Quelles études supplémentaires sont prévues ? Quelles réglementations sont envisagées ? L'objectif est de réduire et de contrôler les effets de l'abrasion des pneus sur l'environnement, les aliments et la santé.

[Motion \(CN Ursula Zybach, PS\) – Schluss mit dem Entlastungspaket 27](#) (traduction française suit)

Le Conseil fédéral est invité à suspendre les travaux relatifs au programme d'allègement budgétaire 27, car la situation financière a considérablement changé depuis le début des planifications au printemps 2024 et le programme est considéré comme inutile et injustifié sous la forme prévue. Le programme d'allègement budgétaire prévu entraînerait une réduction massive des services publics dans des domaines clés tels que l'éducation, la culture, la protection de l'environnement et les services sociaux, et engendrerait des coûts élevés.

Au Conseil des États

[Question \(CE Maya Graf, Verts\) - Vernehmlassungsvorlage zum Entlastungspaket 27 /Änderung des Subventionsgesetzes: Auswirkungen und effektives Sparpotential \(traduction française suit\)](#)

Dans le cadre du projet de consultation sur le programme d'allègement budgétaire 27, le Conseil fédéral propose que les aides financières ne dépassent en principe pas 50 % des coûts de la tâche soutenue. L'interpellatrice demande au Conseil fédéral de lui fournir des informations détaillées sur les répercussions et le potentiel d'économie réel de cette proposition, y compris des données sur les aides financières accordées jusqu'à présent, les domaines concernés et les conséquences possibles de la modification prévue.

Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre

Les dossiers suivants ont été transmis au Conseil fédéral et sont en cours de mise en œuvre. En règle générale, le Conseil fédéral dispose de deux ans après l'adoption (date entre parenthèses) pour traiter le dossier :

[Postulat \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire \(06.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de développer une stratégie visant à améliorer le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire et d'éviter la perte de matières premières due à l'exportation de vieux véhicules. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en faisant valoir que le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse fonctionne déjà bien, 97 % des véhicules hors d'usage étant traités et recyclés par des usines de broyage suisses. Cependant, le Conseil national a adopté le postulat le 6 juin 2023 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CE Marianne Maret, Centre\) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS \(06.06.2023\)](#)

La motion demande au Conseil fédéral de fixer dans différentes ordonnances des valeurs limites et des valeurs de concentration spécifiques pour les composés per- et polyfluorés (PFAS), afin de protéger la santé de la population et de donner aux cantons un cadre juridique pour gérer les charges de PFAS. L'auteur de la motion souligne la dangerosité particulière des PFAS en tant que substances ubiquitaires, persistantes, bioaccumulables, toxiques et mobiles, dont les risques pour la santé sont encore plus préoccupants qu'on ne le pensait initialement. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion, ce que les deux chambres ont fait.

[Postulat \(CE Tiana Angelina Moser, PVL\) - Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes \(03.05.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner un plan d'action visant à réduire l'exposition des personnes et de l'environnement aux produits chimiques persistants tels que les PFAS et les PCB. Le Conseil fédéral soutient cette demande et a proposé d'adopter le postulat, car il prend au sérieux les risques liés à ces substances organiques persistantes et estime qu'il est nécessaire d'agir. L'examen d'un plan d'action doit mettre en évidence la situation de la pollution en Suisse, identifier l'origine et les sources d'apport et déterminer les mesures à prendre en tenant compte des différentes compétences de l'État. Le postulat a été transmis au

Conseil fédéral le 3 mai 2023. Grâce à l'[interpellation 24.4056](#), la conseillère aux États Moser a obtenu une prise de position et une discussion du Conseil fédéral lors de la session de printemps 2025.

[Postulat \(CE Othmar Reichmuth, UDC\) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? \(13.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner l'introduction d'une taxe d'élimination anticipée du carbone sur les plastiques et de répondre à diverses questions concernant la mise en œuvre, le financement et les bases juridiques. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat et renvoie aux rapports déjà existants, aux travaux en cours et aux engagements de l'industrie en matière de réduction des émissions de CO₂ dans les usines d'incinération des ordures ménagères. Malgré le rejet du Conseil fédéral, le postulat a été adopté par le Conseil des États le 13 juin 2023.

[Postulat \(CEATE-N\) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses \(11.03.2024\)](#)

Le postulat 20.4332 demande au Conseil fédéral d'élaborer des solutions d'aménagement du territoire pour l'extraction, le recyclage et la mise en décharge des matières premières primaires ainsi que pour l'élimination des déchets non recyclables, afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction nationaux. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en arguant que l'aménagement du territoire relève de la compétence des cantons en vertu de la Constitution et que ces derniers disposent d'instruments appropriés grâce à la planification directrice cantonale. Il a souligné que la Confédération a déjà élaboré des bases importantes et que la situation actuelle en matière d'approvisionnement s'est détendue, de sorte qu'il n'y a pas de besoin particulier d'agir pour le moment. Le Conseil national a adopté le postulat le 11 mars 2024 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CEATE-N\) - Abrogation de la taxe sur les COV \(05.12.2024\)](#)

La motion 23.3022 demande au Conseil fédéral d'élaborer une stratégie visant à réduire la présence de microplastiques dans l'environnement et de présenter au Parlement un rapport contenant des mesures concrètes. Le Conseil fédéral a rejeté la motion, car il a déjà pris diverses mesures pour réduire la présence de microplastiques et en prévoit d'autres, comme l'élaboration d'un plan d'action sur les microplastiques. Il a également fait référence aux négociations internationales en cours pour un accord mondial sur les plastiques, dont les résultats devraient être intégrés dans les mesures nationales. Après avoir été adoptée par le Conseil des États et modifiée par le Conseil national, la motion a été transmise au Conseil fédéral le 5 décembre 2024, avec le consentement renouvelé du Conseil des États.

[Motion \(CEATE-N\) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc \(05.12.2024\)](#)

La motion 24.3475 demande au Conseil fédéral de modifier l'ordonnance sur les déchets (OLED) afin de lever le blocage réglementaire du recyclage du zinc et de créer une sécurité juridique pour le projet SwissZinc. Le Conseil fédéral a soutenu la motion et a proposé de qualifier également les résidus de l'incinération des déchets municipaux de déchets municipaux, ce qui les ferait entrer dans le monopole des déchets municipaux et ne les soumettrait pas au droit de la concurrence. La motion a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États.



[Postulat \(CEATE-N\) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les avantages de la pyrolyse des déchets fossiles, biologiques et mixtes, qui traite de l'utilité et de l'efficacité énergétique de cette technologie ainsi que des carburants qui peuvent en être tirés. Le rapport doit également mettre en évidence l'utilité de la pyrolyse pour le stockage de l'énergie et les émissions négatives, ainsi que mettre en évidence les technologies concurrentes et les possibilités de soutien. Le Conseil fédéral a demandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

[Postulat \(CEATE-N\) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les effets d'un allègement fiscal pour les carburants issus du recyclage chimique des plastiques (pyrolyse), qui examine les pertes de recettes, les incitations potentielles à l'importation et les effets sur le bilan carbone. Le Conseil fédéral est prêt à traiter ces aspects dans le cadre d'un rapport déjà prévu sur le potentiel de la pyrolyse, mais il est critique à l'égard des allègements fiscaux et a rappelé que les avantages fiscaux accordés aux carburants renouvelables sont limités jusqu'en 2030. Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.